



achat d'une voiture à un particulier, quel recours avons nous?

Par **cyril019**, le **29/04/2012 à 10:17**

Bonjour,
j'espère être dans la bonne catégorie...

Mon amie et moi avons acheter le 13/04/12 une peugeot 3008 avec 30 000 kms qui selon le vendeur, les factures et le carnet d'entretien roulait parfaitement et n'avait jamais eu aucun souci (aucune facture transmise de réparation).

Cependant, la première fois que nous l'avons utilisé pour partir en week end, un message d'erreur relever par l'ordinateur apparait.
L'ordinateur limite ainsi automatiquement la puissance du véhicule. On peut toujours rouler mais après passage de la valise et après avoir contacté le vendeur, il s'avère qu'il a déjà eu et réparé ce problème sur la voiture en date du 21 mars 2012.

Actuellement la voiture est encore au garage pour identifier la pièce exact mise en cause. Il se peut que la réparation soit garantie si c'est la même pièce mise en cause.

Toutefois, ma question est la suivante:

- Pouvons nous nous retourner contre le vendeur et lui restituer le véhicule et demander un remboursement total ainsi que de la carte grise?
- Quel recours avons nous?
- Est-ce un vice caché?

Merci d'avance pour votre aide,
cordialement, cyril